

DEL 24-035

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 3 avril 2024

DATE D'AFFICHAGE

Le 3 avril 2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mille vingt quatre

Le neuf avril à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Alain GIBERGUES, Maryse BAYBAY, Delphine FOUQUET, Benoît CHAUVIN, Denis MINIER, Pierre CASTILLON, Pascale FEGER, Jean-Philippe GIUYON, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Stéphane DALIVOUST, Eric ANDRE, Alain GUICHET, Marie CHEVALIER, Mickaël JUIGNE.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 12 avril 2024

et que la convocation au Conseil a été faite le : 3 avril 2024.

EXCUSÉS

Philippine DANGREAUX (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Philippe PAUMIER (pouvoir à Marie CHEVALIER), Louis MASSARD (pouvoir à Mickaël JUIGNE).

ABSENTS

Sylvie LAUTRU, Jérôme DELISLE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine JOLU

OBJET : CONVENTION AVEC LE COLLEGE – PROJET BD NUMERIQUE

Rapporteur : Damienne FLEURY

Le service Jeunesse de la commune d'Yvré l'Evêque (Maison des Jeunes) met en place un atelier BD numérique au collège Pasteur.

Cet atelier, animé par l'agent recruté dans le cadre d'un BPJEPS en alternance depuis fin 2023, se déroulera du 4 avril au 27 juin 2024 le jeudi midi de 12h30 à 14h15.

Ce projet est susceptible d'être prolongée au-delà de cette période, dans des conditions qui seront définies ultérieurement.

Pour mettre en œuvre ce projet, il est nécessaire d'adopter une convention entre la commune et le collège Pasteur, portant notamment sur l'organisation de cette activité et la mise à disposition de locaux et de matériel.

Vous trouverez ci-joint le projet de convention correspondant.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, cette convention et autoriser Madame le Maire à la signer.

VOTANTS : 25

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Evêque, le 11 avril 2024

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,
Damienne FLEURY